



Pour version la plus à jour de ce document s'il vous plaît scanner ce QR Code ou visitez :

<http://www.martin.com/EN-US/Safety-Documents>

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit :

Nom:

Liquide JEM Pro-Fog, Extra Quick Dissipating
Liquide JEM Pro-Fog, Quick Dissipating
Liquide JEM Pro-Fog
Liquide JEM Pro-Fog, High Density
Liquide JEM Low-Fog, Quick Dissipating
Liquide JEM Low-Fog
Liquide JEM Low-Fog, High Density
Liquide JEM K1 Haze
Liquide JEM C-Plus Haze
Liquide RUSH Club Smoke Dual
Liquide RUSH & THRILL Fog
Liquide RUSH & THRILL Haze
Liquide Martin Pro-Clean and Storage
Pro Steam (Extra Fast) HP

Abandonnées Fluid Types couverts par cette FDS:

Liquide Pro Smoke Super (ZR), (Freshly Fragranced)
Liquide Pro Smoke Studio (DX)
Liquide Pro Smoke High Density (SP)
Liquide Pro Steam Simulation
Liquide i-Fog
Liquide Heavy Fog (A1)
Liquide Heavy Fog (B2)
Liquide Heavy Fog (C3)
Liquide Pro Clean Supreme
Liquide RUSH Fog
Liquide RUSH Haze
Regular DJ Fluid (DJ)
Pro Haze Fluid (Pro-Haze Fluid), (Freshly Fragranced)
RUSH ELX Smoke Fluid
RUSH ELX Haze Fluid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou préparation, et utilisations déconseillées :

Préparation liquide destinée à la création de fumée ou de brouillard à l'aide d'un générateur spécial de la marque Martin.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Martin Manufacturing (UK) Ltd
Belvoir Way,
Fairfield Industrial Estate,
Louth,
Lincolnshire,
LN11 0LQ
UK
Tél. : +44 (0) 1507 604399
Fax : +44 (0) 1507 601956
E-mail : jem-service@harman.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

+44 (0) 1707 668110 (24hr/24)
martintechnicalsupport@harman.com

2. Identification des dangers :

2.1. Classification de la substance ou de la préparation :

Cette substance ne répond pas aux critères pour une classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008.

Aucune phrase de risque ou de sécurité.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Nom indiqué : Liquide JEM Pro-Fog, Extra Quick Dissipating
Liquide JEM Pro-Fog, Quick Dissipating
Liquide JEM Pro-Fog
Liquide JEM Pro-Fog, High Density
Liquide JEM Low-Fog, Quick Dissipating
Liquide JEM Low-Fog
Liquide JEM Low-Fog, High Density
Liquide JEM K1 Haze
Liquide JEM C-Plus Haze
Liquide RUSH Club Smoke Dual
Liquide RUSH & THRILL Fog
Liquide RUSH & THRILL Haze
Liquide Martin Pro-Clean and Storage
Pro Steam (Extra Fast) HP

Abandonnées Fluid Types couverts par cette FDS:

Liquide Pro Smoke Super (ZR), (Freshly Fragranced)
Liquide Pro Smoke Studio (DX)
Liquide Pro Smoke High Density (SP)
Liquide Pro Steam Simulation
Liquide i-Fog
Liquide Heavy Fog (A1)
Liquide Heavy Fog (B2)
Liquide Heavy Fog (C3)
Liquide Pro Clean Supreme
Liquide RUSH Fog
Liquide RUSH Haze
Regular DJ Fluid (DJ)
Pro Haze Fluid (Pro-Haze Fluid), (Freshly Fragranced)
RUSH ELX Smoke Fluid
RUSH ELX Haze Fluid

Aucun autre élément requis conformément aux articles 25 et 32(6) de la réglementation (CE) n° 1272/2008.

2.3. *Autres dangers :*

Cette préparation n'est destinée qu'à créer des effets atmosphériques synthétiques à l'aide d'un générateur Martin agréé.

Ingestion	Toxicité très faible
Contact avec les yeux/la peau	Toxicité très faible
Inhalation	Faible concentration de substances dangereuses sous forme de vapeur. La vapeur non diluée ne doit pas être inhalée. (Remarque : la concentration des composants de fumée dans le produit final est inférieure à la VLEP dans des conditions normales de fonctionnement.)

3. Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances :

Glycols de qualité supérieure/alimentaire :

Monopropylène glycol : Numéro de registre CAS : 57-55-6

Triéthylène glycol : Numéro de registre CAS : 112-27-6

Eau déminéralisée.

Ne renferme aucune des substances répertoriées dans le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Contient du monopropylène glycol, pour lequel une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) a été définie en vertu des dispositions communautaires.

3.2. Préparations :

Le composant principal de ce produit est l'eau déminéralisée.

Autres composants : 5 % - 40 %

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

Mode d'exposition	Symptômes	Traitement
Inhalation	Légère irritation du nez et de la gorge	S'éloigner de la zone d'exposition, se mettre au repos et rester au chaud. Dans les cas plus sévères, ou si la récupération n'est pas rapide ou complète, demander un avis médical.
Contact cutané	Irritation légère	Rincer abondamment la peau avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Si la zone cutanée touchée est étendue ou si l'irritation perdure, demander un avis médical.
Atteinte oculaire	Irritation légère	Rincer abondamment avec de l'eau durant au moins 10 minutes. Demander un avis médical.
Ingestion	Légère irritation du tractus gastro-intestinal	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau. Si elle ne sent pas bien, demander un avis médical.

4.2. **Principaux symptômes et effets, à la fois aigus et différés :**

Légère irritation du nez et de la gorge

S'éloigner de la zone d'exposition, se mettre au repos et rester au chaud.

Dans les cas plus sévères, ou si la récupération n'est pas rapide ou complète, demander un avis médical.

4.3. **Indication de soins médicaux immédiats et traitement spécifique requis :**

Aucune précision.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyens d'extinction :**

Agents d'extinction appropriés :

Mousse résistante à l'alcool ou multi-usage.

Utiliser des extincteurs à poudre sèche ou dioxyde de carbone uniquement pour les feux de petite envergure.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet continu d'eau ou de mousse sur les réservoirs brûlants, ceci pouvant faire mousser et renforcer l'intensité du feu.

5.2. **Dangers spécifiques liés à la substance ou préparation :**

Produit de combustion dangereux

Oxydes de carbone, y compris aldéhydes.

5.3. **Conseils aux pompiers :**

Équipements spéciaux pour combattre l'incendie :

Appareil de respiration autonome.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Porter des équipements de protection individuelle appropriés lors de la manipulation (voir section 8.2).

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher tout déversement dans les canalisations et cours d'eau.

6.3. **Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :**

Recouvrir les canalisations pour éviter tout déversement dans les cours d'eau.

Contenir ou absorber avec du sable, de la terre ou autre matière absorbante adaptée.

Si possible, transférer vers un réservoir de récupération ou collecter les résidus et placer dans des conteneurs adaptés et étiquetés en vue de leur élimination.

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir section 13 pour les procédures d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger :

Éviter tout contact cutané prolongé.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout déversement.

Vérifier la ventilation générale adéquate de la zone.

Éviter la formation de gouttelettes.

Ne pas respirer la vapeur non diluée.

7.2. Conditions pour stockage sans danger, y compris toute incompatibilité :

Stocker dans les conteneurs d'origine tenus fermés.

Stocker à température ambiante.

Stocker à l'écart des produits répertoriés dans la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

À n'utiliser qu'avec le générateur de fumée indiqué, en vue de produire de la fumée ou du brouillard pour des effets spéciaux.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.3. Valeurs limites d'exposition

Concentration inférieure à 10 mg/m³ pour les particules en suspension et 474 mg/m³ pour la vapeur totale plus les particules.

VLEP pour le monopropylène glycol fixée à 150 ppm (vapeur totale et particules) pour une MPT de 8 heures et à 10 mg/m³ (particules) pour une LECT de 15 minutes.

Norvège : les substances avec numéro CAS 57-55-6 présentent les limites d'exposition norvégiennes suivantes : 25 ppm et 79 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition :

EPI recommandés :

Protection des voies respiratoires	Aucun équipement requis dans des conditions de manipulation normales
Protection des mains	Aucun équipement requis dans des conditions de manipulation normales
Protection des yeux	Aucun équipement requis dans des conditions de manipulation normales
Protection de la peau	Vêtements professionnels et chaussures de sécurité
Hygiène	Toujours se laver soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques élémentaires :

Aspect :	Liquide incolore
Odeur :	Modérée
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Neutre
Point/Intervalle de fusion :	< -20 °C
Point/Intervalle d'ébullition :	101,6 – 201,6 °C
Point d'éclair :	> 103°C (flamme d'essai éteinte à 103°C)
Taux d'évaporation :	0,003
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité :	2,9 – 18,1 v/v (estimation)
Pression de la vapeur :	2,67 kPa à 20 °C
Densité de la vapeur :	3,9
Densité relative :	1,050 à 20 °C/20 °C
Solubilité :	Entièrement miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations :

Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique :

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Risque de décomposition explosive si combiné à des bases ou acides forts à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter :

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles :

Bases et acides forts, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone, y compris aldéhydes.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur l'incidence toxicologique :

DL50 pour le monopropylène glycol :

21 000 – 33 700 mg/kg oral – rat, >10 000 mg/kg peau – lapin.

Peut engendrer une légère irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

Des doses importantes peuvent avoir des effets néfastes sur le foie, les reins et le système nerveux central.

Aucune preuve d'effets tératogènes ou embryotoxiques dans les études de toxicité développementale.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Effets à court et long termes

CL50, tête-de-boule = 4 600 – 54 900 mg/l

CE50, Daphnia magna = 4 850 – 34 400 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité :

La préparation est largement biodégradable :

DBO5 = 1,08 gO2/g, DThO = 1,68 gO2/g, DCO = 1,63 gO2/g

BDO20/DThO = 86 %

12.3. Potentiel bioaccumulatif :

Faible.

12.4. Mobilité dans le sol :

Liquide à faible volatilité, soluble dans l'eau, forte mobilité dans le sol attendue.

12.5. Résultats de l'évaluation des propriétés PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes :

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets :

a. Substance :

Via une société de collecte de déchets agréée vers un site d'élimination homologué, dans le respect de toutes les réglementations locales et nationales applicables.

b. Conteneur :

Même méthode que pour la substance. Les conteneurs usagés ne doivent pas être découpés ou perforés tant qu'ils n'ont pas été totalement débarrassés de tout produit résiduel.

14. Informations relatives au transport

Aucune précaution spéciale pour le transport

14.1. Numéro ONU :

Aucune donnée disponible

14.2. Nom d'expédition ONU exact :

Aucune donnée disponible

14.3. Classe de danger pour le transport :

Aucune donnée disponible

14.4. Groupe d'emballage :

Aucune donnée disponible

14.5. Risques environnementaux :

Aucune donnée disponible

14.6. Précautions particulières d'utilisation :

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du code IBC :

Aucune donnée disponible

15. Informations réglementaires

15.1. *Législation/Réglémentations particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement*

Symboles :	Aucune phrase de risque ou de sécurité.
Phrases de risque :	Aucune phrase de risque ou de sécurité.
Phrases de sécurité :	Aucune phrase de risque ou de sécurité.
CEE Numéro :	Aucune phrase de risque ou de sécurité.

L'utilisation de ce produit peut être soumise aux réglementations suivantes :

Règlement UE 453/2010

Les utilisateurs sont encouragés à consulter ces réglementations pour plus d'informations.

15.2. *Évaluation de la sécurité chimique*

Aucune donnée disponible

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de données ne constituent pas une évaluation des risques professionnels comme l'exigent d'autres législations relatives à la santé et à la sécurité.

Aucune formation particulière n'est requise pour manipuler cette préparation, outre les mesures de sécurité habituelles pour la manipulation de substances chimiques.

Ce produit est généralement destiné à créer des effets atmosphériques synthétiques, notamment de la fumée ou du brouillard, à l'aide d'un générateur Martin agréé.

La concentration des composants de fumée est inférieure à la VLEP dans des conditions normales de fonctionnement.

Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins ni avec d'autres équipements.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès du fournisseur, dont l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail figurent dans la section 1.

Sources d'information :

1. Fiches de données de sécurité des fournisseurs des substances utilisées en tant que matières premières pour réaliser la préparation.
2. Regulation (EC) No 1907/2006 – REACH
3. Regulation (EC) 453/2010 – REACH Amendment
4. Regulation (EC) No 1272/2008 - CLP Regulation
5. GB 13690-2009 National Standard of the People's Republic of China
6. NFPA 325M Guide to fire hazard properties of flammable liquids, gases, and volatile solids
7. Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals – GHS

Limitation de responsabilité :

Bien que nous nous efforcions toujours de présenter des informations aussi précises, à jour et complètes que possible, les données indiquées dans la présente sont fournies « en l'état », sans aucune garantie expresse ou implicite d'aucune sorte. Aussi déclinons-nous toute responsabilité par rapport à d'éventuelles imprécisions, inexactitudes ou omissions concernant un élément indiqué dans la présente, et l'incapacité à réaliser l'objectif souhaité. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de blessure, dommage, perte directe ou indirecte, perte économique consécutive, ou tout autre type de perte résultant de l'utilisation du produit de manière non conforme aux instructions ci-incluses.

Si vous avez acheté le produit en vue de le fournir à un tiers, il vous incombe de prendre toutes les mesures requises pour vous assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit dispose des informations contenues dans la présente fiche. À titre d'employeur, il est de votre devoir d'informer vos employés et toute personne pouvant être exposée à un des dangers décrits dans la présente fiche et d'indiquer les mesures de précaution à prendre. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessure, dommage, perte directe ou indirecte, perte économique consécutive ou tout autre type de perte résultant de votre utilisation non conforme aux instructions ci-incluses.

Pour de plus amples informations, envoyez un courrier à l'adresse e-mail :

jem-service@harman.com